Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 029-212901128-20260311-CCAS_2026_02-DE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Commune de LANILDUT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mille vingt-six, le onze mars à dix-huit heures,
Les membres de la Commission du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Lanildut, sous la présidence de Monsieur Jean-Noël BRIANT.

Date de la convocation :
24 février 2026
Nombre de membres :
• En exercice : 10
• Présents : 7
• Votants : 8

Présents : Jean-Noël BRIANT, Françoise MORVAN, Véronique BARBE-BEDEL, Cécile LEON, Hélène NICOL, Francine GUILLERM, Christian ROLLAND,
Absent ayant donné pouvoir : Jacques HAMON a donné pouvoir à Christian ROLLAND
Absent : Delphine COROLLEUR, Guy LANNUZEL
Secrétaire de séance : Françoise MORVAN

Délibération 2026-02 :
Affectation du résultat 2025

Après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025, il convient de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2313- 1, L.2121-31, L.2341, L.2343- 1 et 2,
Vu les résultats du compte financier unique 2024,
Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de :

- **Affecter** en totalité l'excédent de fonctionnement de 9 350.36 € au financement de la section de fonctionnement du budget primitif 2026, compte 002,
- **Autoriser** le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration adopte cette proposition à l'unanimité.

Le Président,